

Les enjeux québécois de la gestion responsable des matières résiduelles par Jeannot Richard, vice-président, secteur municipal, Recyc-Québec

Réduction et valorisation des matières résiduelles : Société responsable

L'industrialisation qui gagne de plus en plus de pays et la consommation qui contente de plus en plus de citoyens entraînent l'extraction et la transformation de grandes quantités de ressources naturelles. Outre les pressions exercées sur ces richesses qu'offre notre planète, cet accroissement des activités industrielles et cette consommation exponentielle de biens de toutes sortes entraînent un défi de taille pour une gestion responsable des matières résiduelles que cela engendre.

Dès 1989, le Québec s'est doté de sa première Politique de gestion intégrée des matières résiduelles. Cette Politique ne s'appuyait que sur des mesures volontaires. Vers le milieu des années 1990, il devenait de plus en plus évident que l'objectif visé de réduire de 50 % les déchets en 2000 ne serait pas atteint. La principale cause résidait dans le fait que les coûts d'élimination étaient beaucoup plus bas que ceux de la récupération

Ce constat a incité le gouvernement à entreprendre, en 1996, une vaste consultation publique sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Son rapport *Déchets d'hier, ressources de demain*, énonçait qu'il était nécessaire d'adopter des approches et des outils plus structurants, incluant des obligations législatives ou réglementaires, pour instaurer une réelle prise en charge des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire québécois. Ce rapport s'est traduit, en 2000, par l'adoption de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Celle-ci faisait ainsi suite à celle adoptée en 1989.

Comme société responsable, nous nous sommes donc donnés des objectifs ambitieux afin de faire face à une problématique environnementale qui, si nous n'agissions pas, allait s'accroître au fil des années.

Au-delà des mesures de réduction qui sont appliquées, depuis l'adoption de cette dernière Politique, le Québec a connu des progrès significatifs en termes de valorisation des matières résiduelles. Avec un taux de valorisation de 52 % en 2006 de ce qui peut être valorisé, plusieurs objectifs de la Politique seront à toute fin pratique atteints lorsque sera dévoilé le prochain Bilan sur la gestion des matières résiduelles, lequel couvrira l'année 2008. À ce titre, les objectifs concernant les matières recyclables (papier, carton, verre, plastique et métal) seront sans doute atteints et ceux pour les débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sont déjà dépassés. En contrepartie, beaucoup d'efforts restent à faire, notamment pour les matières organiques, les matières résiduelles générées par les petites et moyennes entreprises et celles générées dans les lieux publics.

Responsabilités municipales

Un des éléments déterminants de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est d'avoir confié la responsabilité aux municipalités régionales, le soin d'élaborer des plans de gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Les 90 municipalités régionales, incluant les communautés métropolitaines de Montréal (CMM) et de Québec (CMQ), ont adopté leurs plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Avec l'appui financier du gouvernement, cette mesure constituait une assise importante de la Politique québécoise 1998-2008. Ainsi, chacune des municipalités régionales devait élaborer son PGMR, et ce, en retenant les moyens et les budgets nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008, en tenant compte des caractéristiques liées à leur propre territoire.

En soutien à cet exercice de planification régionale à l'échelle du Québec, le gouvernement a adopté, depuis 2000, cinq nouveaux règlements. Ces règlements visent à permettre une meilleure gestion des matières résiduelles. Ces cinq règlements concernent :

- La responsabilité des entreprises à financer jusqu'à concurrence de 50 % les coûts pour les services municipaux de la collecte sélective ;
- La redevance à l'élimination dont 85 % est retournée aux municipalités ;
- La sécurité des lieux d'élimination ;
- La responsabilité élargie des producteurs pour les peintures ;
- La responsabilité élargie des producteurs pour les huiles.

Les deux premiers règlements constituent des outils financiers très importants pour soutenir les municipalités dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles.

Parallèlement à l'adoption de ces règlements, plusieurs programmes ou autres actions ont été mis en œuvre au cours des dernières années. En l'occurrence, mentionnons ceux visant les pneus, la consigne, les industries, les commerces et les institutions, les édifices publics, les entreprises d'économie sociale, les entreprises œuvrant dans le milieu de l'éducation et des réseaux environnementaux, et finalement toutes les actions reliées à la sensibilisation auprès des différents acteurs de la société.

La Communauté métropolitaine de Montréal

La Communauté métropolitaine de Montréal a déposé son plan de gestion des matières résiduelles à l'été 2006. Eu égard aux responsabilités municipales reliées à la gestion des matières résiduelles, et ce, à l'instar de toutes les autres municipalités régionales, l'une des composantes majeures de ce plan de gestion vise l'autonomie régionale. La CMM a donc pour responsabilité d'amener chacune des municipalités membres à mettre en œuvre toutes les actions prévues au plan de gestion dans le but d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise 1998-2008. Une autre responsabilité dévolue à la CMM consiste à dresser un bilan annuel des résultats accomplis à ce chapitre. Finalement, il lui incombe aussi de tout mettre en œuvre afin de gérer, à l'intérieur de son territoire, l'ensemble des matières résiduelles qui y sont générées. Ce sont les principaux axes d'action au regard desquels la CMM s'affaire depuis quelques années. Quels en sont les résultats ?

Plusieurs actions ont été posées et plusieurs autres sont à venir. Pour les endroits ou encore pour les matières où des services et des infrastructures ont été mis en place, les résultats sont au rendez-vous. La très grande majorité des citoyens participent lorsqu'on leur offre des alternatives à disposer de leurs matières résiduelles autrement que de tout mettre dans la poubelle. Ce geste qu'on leur demande de poser doit toutefois être le plus simple possible. À ce titre, pour ce qui est de la collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique et métal), une phase de consolidation doit s'effectuer notamment par une desserte auprès de tous les logements et aussi par une distribution de contenants de récupération adaptés et répondant aux besoins. Cette consolidation des services offerts prévaut également pour les matières résiduelles dirigées vers les éco centres.

En contrepartie, beaucoup d'efforts doivent encore être déployés pour la récupération et la valorisation des matières organiques, la récupération dans les lieux publics, les services de collecte à prix compétitif auprès des petites et moyennes entreprises et le traitement des déchets ultimes sur son territoire.

Réduction et valorisation des matières résiduelles : développement durable

Il convient de reconnaître que nous avons parcouru un bon bout de chemin depuis les 10 dernières années. En dépit de ce progrès, nous avons encore beaucoup à faire.

Tout d'abord, tous les efforts doivent être consacrés pour réduire la génération de matières résiduelles ou, à tout le moins, en réduire la croissance. Plusieurs moyens ont déjà été mis en place lors de la conception d'un produit (ex : contenants plus légers ou une réutilisation des matières résiduelles in situ lors des opérations), lors de la consommation (ex : sacs réutilisables ou les achats en vrac), ou lors de la disposition (ex : herbicyclage ou compostage domestique). À ce chapitre, bien qu'il y ait plusieurs mesures réalisées, il reste encore du travail à faire. Une fois que les mesures de réduction seront adoptées par un plus grand nombre d'entreprises et de citoyens, les matières résiduelles issues de notre activité économique et de notre consommation devront être gérées différemment et de façon responsable. Par conséquent, nous sommes tous interpellés et avons tous et chacun un rôle à jouer comme citoyens, entreprises, municipalités et gouvernement.

La planification des actions étant déjà réalisée à l'échelle municipale et régionale, le succès pour la mise en œuvre de ce projet d'envergure qui nous concerne tous réside dans l'organisation d'un service efficace et d'accès facile pour le citoyen. Cette organisation de services de collecte et d'implantation d'infrastructures de récupération doit être appuyée par un programme d'éducation et de sensibilisation d'envergure nationale en vue de favoriser la plus grande participation possible.

Notre planète devient de plus en plus petite, notamment, du fait de l'accroissement de la population, de l'activité économique qui en découle et des habitudes de consommation qui sont sans cesse grandissantes. Nous n'avons pas d'autres choix que de prendre les mesures nécessaires pour assurer notre développement durable. Or, la gestion des matières résiduelles qui est sans cesse en croissance, fait partie intégrante de notre projet de société visant un développement durable. En

considérant l'importance de la CMM au sein du Québec, cette organisation municipale constitue un acteur de premier plan pour l'atteinte de cet objectif.

Il est donc de plus en plus impératif de gérer différemment nos matières résiduelles. Rappelons simplement qu'une gestion responsable des matières résiduelles constitue un défi environnemental de taille, mais, lorsque les résultats sont atteints, génère des bénéfices sociaux et économiques importants pour la société, donc pour nous tous.